

Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 20 Safar 1448
4 Août 2026

N° 95

42^{ème} année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés	
Homologation de résolutions	2475
Fonds de Commerce	
Vente et location de fonds de commerce.....	2477
Associations, Partis, Syndicats et Syndics	
Constitutions	2483
Homologation de résolutions	2484
Actes Judiciaires	
Ventes aux enchères publiques	2484
Avis aux créanciers.....	2486
Convocations	
Sociétés anonymes	2488
Autres sociétés	2491
Actes Administratifs	
Avis au public	2491
Divers	
Avis au public.....	2492

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

NOTICE PROJET D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Dénomination : **BEST BRANDS**

Forme Juridique : **Société Anonyme**

Identifiant Unique : **0645008 R**

Siège social : **24 Rue de la découverte, Zone Industrielle el Agba - Tunis**

Capital social : **Deux Millions Neuf Cent Mille (2 900 000 DT) dinars, divisé en (29 000) actions, de Cent (100 DT) dinars chacune**

Objet Social : **Transformation industrielle, fabrication et vente de produits alimentaires**

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire daté du 30/06/2026, il a été décidé d'augmenter le capital social de la société Best Brands SA d'un montant de Deux Millions Cent Mille Dinars (2 100 000 DT), et ce par l'émission de Vingt et Un mille actions ordinaires nouvelles (21 000) de valeur nominale de cent dinars (100 DT).

Ainsi le capital social est ramené de deux millions neuf cent mille dinars (2.900.000 DT) divisé en vingt-neuf mille (29 000) actions ordinaires de valeur nominale de cent dinars (100 DT) chacune à cinq millions de dinars (5 000.000 DT) divisé en cinquante mille (50 000) actions ordinaires de valeur nominale (100,000) DT chacune.

Délai d'exercice de la souscription : 15 jours de la date de parution de la présente notice sur le JORT avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale.

Ces actions seront émises à un prix d'émission égal à leur valeur nominale.

Les actions nouvelles seront souscrites en numéraire et libérées à concurrence du quart (25 %) de leur valeur nominale lors de la souscription, soit la somme de cinq cent vingt-cinq mille (525.000 DT)

Si certains actionnaires n'ont pas souscrit aux actions pour lesquelles ils ont un droit de préférence durant le délai d'exercice de souscription, les actions ainsi non souscrites seront attribuées aux actionnaires ayant souscrit à un nombre d'actions supérieur à celui qu'ils pouvaient souscrire à titre préférentiel.

Les pièces suivantes ont été déposées au Registre National des entreprises :

L'original du procès-verbal de l'AGE : daté du 30/06/2026, enregistré le 01/07/2026 à la Recette des Finances Sidi Hassine - Tunis sous le numéro : 26702736, Quittance numéro : M076834 a été déposé le 20/07/2026 avec les documents requis auprès du Registre National des Entreprises, certificat n°202686761, dépôt n°14246 Compte indisponible : 07807008134060635874 ouvert auprès de la banque AMEN BANK Agence Mohamed V.

2026R02304SANB2

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU P.D.G.

Société **Marhaba de Promotion Touristique du Lac S.M.P.T.L**

S.A au capital Social : **30 000 000 DT**

Siège social : **Hôtel Salem Sousse**

Identifiant Unique : **1817643C**

En vertu du procès-verbal du conseil d'administration du 17 juillet 2026, enregistré à la recette des finances de Hammam Sousse en date du 27 juillet 2026 sous le N°26704548 quittance N°86318, et déposé au RNE le 28 Juillet 2026, le conseil d'administration de la Société Hôtelière El Kantaoui Marhaba

International a décidé de renouveler la mandat de monsieur Hichem DRISS en qualité de Président Directeur Général pour une période de 3 années et de lui déléguer tous les pouvoirs statutaires et de contracter des emprunts et de donner les biens de la société en garantie des crédits.

2026S01060SANB2

RENOUVELLEMENT DE MANDAT DU P.D.G.

Société **Hôtelière El Kantaoui Marhaba International**

SA. Capital Social : **5 200 000 DT**

Siège Social : **Port El Kantaoui 4089 Hammam Sousse**

Identifiant Unique : **0019986Y**

CNSS : **105091-40**

En vertu du procès-verbal du conseil d'administration du 17 juillet 2026, enregistré à la recette des finances de Hammam Sousse en date du 27 juillet 2026 sous le N°26704546 quittance N°86312, et déposé au RNE le 29 Juillet 2026, le conseil d'administration de la Société Hôtelière El Kantaoui Marhaba International a décidé de renouveler la mandat de monsieur Hichem DRISS en qualité de Président Directeur Général pour une période de 3 années et de lui déléguer tous les pouvoirs statutaires de contracter des emprunts et de donner les biens de la société en garantie des crédits.

2026S01061SANB2

NOTICE D'INFORMATION

En application des dispositions de la loi 93-2000 du 3 Novembre 2000 portant promulgation du code des sociétés commerciales et notamment l'article 164 et suivants, le public est informé des formalités entreprises par le mandataire de l'AGE du 30 Juin 2026 pour l'augmentation du capital de 367.125.000 Dinars de la société ayant les caractéristiques suivantes :

1- Dénomination : Société **DARIS HOLDING**

2- Forme : Société Anonyme
3- Capital social : 367.150.000 DINARS
4- Siège social : 49, Rue de l'Industrie - La Charguia 1 - 2035 Tunis
5- Objet social : Détention et gestion de participations dans d'autres sociétés (Holding)
6- Durée : 99 ans
7- Dépôt provisoire du procès verbal de l'AGE : un exemplaire du procès-verbal de l'AGE du 30 Juin 2026 a été déposé au Registre National des Entreprises le 31 Juillet 2026 sous le numéro 14256.
8- Nombre d'actions à souscrire en numéraires : 57.080 actions et la somme immédiatement exigible est de 5.708.000 Dinars (soit la totalité)
9- L'augmentation du capital fait l'objet d'une conversion de créances pour un montant de 361.417.000 Dinars
10- Nombre d'actions à souscrire par conversion de créances : 3.614.170 actions ;
11- Valeur nominale de l'action : 100 Dinars
12- Aucun avantage particulier au profit de quiconque n'est stipulé dans les statuts
13- Les titulaires d'actions libérées peuvent assister à l'assemblée générale ou s'y faire représenter
14- Répartition du résultat : après prélèvement des réserves légales et constitution des réserves spéciales ou report à nouveau, il est servi 10% à titre de tantièmes et le surplus à titre de dividendes.
15- Les fonds seront déposés au compte indisponible ouvert sur les livres de l'Arab Tunisian Bank agence centrale
16- Le délai de souscription : le délai de souscription est de 10 jours au plus tard à dater de la parution de la présente notice. Toutefois, ce délai sera clôturé de façon anticipée dès la souscription intégrale du montant représentant l'augmentation du capital.

17- Les actionnaires sont convoqués à l'assemblée générale au siège social de la société par lettre recommandée.
2026402769SANB2

Notice d'information

Société Cristal Tunisie S.A

Société Anonyme

Au capital de 9 195 750 Dinars

Siège social : Zone Industrielle Sidi RZIG Rue des usines - MEGRINE

IU : 0927012E

1/ Dénomination : Cristal Tunisie
2/ Forme : Société anonyme ne faisant pas appel public à l'épargne
3/ Capital social : 9.195.750 dinars entièrement libéré
4/ Siège social : Zone Industrielle Sidi RZIG Rue des usines - MEGRINE.
5/ Durée : 99 ans
6/ Objet : l'emballage des huiles alimentaires de toutes sortes, locales ou importées, ou tous autres corps gras.
7/ Dépôt préalable : Un exemplaire du PV de l'assemblée générale extraordinaire du 01/07/2026 ayant décidé l'augmentation de capital, et enregistré à la recette des finances à Mégrine le 16/07/2026 sous le numéro 26705674 quittance n°M061193, a été déposé au Registre National des Entreprises le 31/07/2026 sous le n°14253 sous le certificat numéro 202673419.
8/ Montant de l'augmentation et nombre d'actions à émettre : L'AGE a décidé d'augmenter le capital social avec maintien du droit préférentiel de souscription de 10.700.000 Dinars pour le porter de 9.195.750 à 19.895.750 Dinars, et ce par la création de 2.140.000 actions nouvelles de 5 dinars chacune, et à libérer totalement à la souscription en numéraire.
9/ Valeur nominale et d'émissions d'actions : 5 dinars chacune.
10/ Apports en nature : Aucun

11/ Avantages particuliers stipulés dans les statuts : Aucun.

12/ Le délai ouvert pour la souscription est de quinze jours à compter de la publication légale de cette notice au JORT. Le délai de souscription peut être clôturé par anticipation si l'augmentation de capital susvisée a été intégralement souscrite, après renonciation individuelle à leurs droits de souscription par les actionnaires qui n'ont pas souscrit.

13/ Dépôt des fonds : Les fonds provenant de la souscription en numéraire, seront versés sur un compte de la Société ouvert dans les livres de la banque Attijari Bank agence Mégrine, sous le numéro RIB 04908079008867917061.

14/ Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires et d'exercice du droit de vote et stipulations relatives à la répartition du résultat, à la constitution de réserves et à la répartition du boni de liquidation : aucun changement par rapport aux statuts.

15/ Modalités de convocation de l'assemblée générale : Suivant les conditions légales.

2026402781SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

STRATEGYA TO ARTIFICIAL INTELLIGENCE COMPANY SARL

AU CAPITAL DE 10 000 DT

14 rue 7051 Nouvelle Ariana

MF : 1251495 Q/A/M/000

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire daté du 25 mai 2026 et enregistré à la recette des finances Rue Ghandi le 15 juillet 2025, sous le numéro 26803542, Quittance n°052050, il a été décidé ce qui suit :

1- Ratification des modes et délais de convocation de la présente Assemblée Générale Ordinaire;

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes ainsi que lecture et approbation du rapport de la gérance sur l'exercice 2025 ;

3- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2025 et affectation du résultat dudit exercice;

4- Quitus à la gérance pour sa gestion au cours de l'exercice 2025 ;

5- Fixation de la rémunération du Gérant;

6- Approbation des conventions réglementées;

7- Désignation d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2026, 2027 et 2028.

Dépôt : un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis le 28/07/2026.

2026402765SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce (boulangerie)

En vertu d'un acte SSP en date du 25/05/2026, enregistré à la R.f bureau 2 kébili le 17/06/2026 (Quit n°MO14548 enreg. 26203040) Mr Mohammed B Ammar BEN AMMAR (cin 03213656) a cédé en toutes garanties légales et réelles à MME Fatma RAFII épouse MNASRI (cin 05824693) la totalité d'un F.C avec tous les éléments corporels et incorporels sis à BLIDETTE, Kébili sud s'agissant d'une «Boulangerie».

Toutes les oppositions seront reçues entre les mains de Maître NAKOUSSI Romdhan l'avocat en son bureau à place des martyrs ;Kébili; dans un délai ne dépassant pas 20 jours à partir de l'insertion de cet avis au JORT. Cet avis est paru au journal ECHOUROUK du 20/6/2026.

2026R02298FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé du 21/05/2026 enregistré à la recette des finances de KORBA le 25/05/2026 sous Quittance n°M035467, MR MAHER GOUIAA / RNE 1407600J / C.I.N n°09168424, a vendu à Mr WADII BEN SALHA C.I.N n°09853130, l'intégralité du fonds de commerce alimentation générale avec tous ses éléments corporels et incorporels, exploité au local situé à la Rue du bonheur Tazarka / KORBA / NABEUL, d'un prix de Treize Mille dinars (13.000.000). Toute opposition doit être adressée au cabinet de Maître ACHRAF AOUNALLAH, avocat sis au 9 rue du théâtre Nabeul.

Un extrait de la vente a été publié au journal quotidien "LA PRESSE et ELSAHAFA" du 14/07/2026.

2026R02301FCCC2

CESSION D'UN FONDS DE COMMERCE

En vertu d'un contrat de cession d'un fonds de commerce dont les signatures ont été légalisées auprès de la Municipalité de Gafsa le 28/10/2008, puis auprès de la Municipalité de Hay Ennour à Gafsa le 14/11/2008, et enregistré à la Recette des Finances de Gafsa sous le reçu n°M00554800 et l'enregistrement n°09200306 en date du 13/05/2009, Monsieur Youssef Ben Ahmed Ben El Haj Messaoud, titulaire de la carte d'identité nationale n°03022920, a cédé à Madame Fatma Bent Salah Ben Belkacem Slimani, titulaire de la carte d'identité nationale n°03077036, l'intégralité du fonds de commerce exploité sous l'enseigne «Les Amis», comprenant un restaurant et un débit de boissons, sis au Souk d'Oum El Araïes, route de Redeyef, d'une longueur de 30 mètres et d'une largeur de 25 mètres, avec tous les équipements, matériels et installations qui y sont attachés, ainsi que le droit au bail et l'ensemble des éléments incorporels composant le fonds de commerce.

Le présent avis a été publié dans le journal «Echourouk» le 25/07/2026. Toute personne ayant des oppositions à formuler est invitée à les présenter au siège du fonds de commerce susvisé dans un délai de vingt (20) jours à compter de la date de la présente publication.

2026R02302FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de vente d'un fonds de commerce, enregistré à la Recette des finances de Houmt Souk Djerba en date du 7 juillet 2026, sous le numéro de quittance M078994, Monsieur Abdelmajid Ben Slimane Ben Ayed Akar, de nationalité tunisienne, titulaire de la carte d'identité nationale n°05012637, demeurant à Sedghiane, Houmt Souk, Djerba, a vendu à Monsieur Kamel Ben Moncef Ben Amor Sanaai, de nationalité tunisienne, titulaire de la carte d'identité nationale n°05728323, demeurant à Mezraia, Houmt Souk, Djerba, la totalité du fonds de commerce destiné à l'exercice de toutes activités commerciales, dont une partie est exploitée en tant que café sous l'enseigne commerciale "Calypso", et exploité dans le local sis à l'avenue du 2 Mars, Taourit, Houmt Souk, Djerba qui se compose de quatre portes, avec l'ensemble de ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions légales seront reçues dans un délai maximum de vingt jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal officiel de la République Tunisienne, au siège du fonds de commerce sis à l'avenue du 2 Mars, Taourit, Houmt Souk, Djerba.

Cet avis a été publié aux journaux "le Temps et Essabah" le 15/07/2026.

2026R02303FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances le Lac - TUNIS en date du 02/01/2025, sous le N°2600015, quittance n°372 Madame Yosser EL Fitouri a cédé à Madame

Souhir EL Hifyenne, la totalité du fonds de commerce "CAFETERIA LE COIN" et ceci à usage d'une Buvette et vente de plats légers exploité au local sis au 17 RDC Résidence EL Habib Les Berges du Lac Tunis avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être faites entre les mains de l'acquéreuse au local sis au 17 RDC Résidence EL Habib Les Berges du Lac Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée dans le journal quotidien "ESSAHAF" en date du 17/07/2026.

2026R02308FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé, enregistré à la recette des finances de Kelibia quittance n°M050756 enregistrement n°26201977 le 06/07/2026, M. Hmaid Mohamed Ali agissant en son nom propre et au nom de sa mère, Naziha Benslimane c.i.n n°01710594; de ses frères et sœurs Hicham c.i.n n° 06435233, Mouna c.i.n n°06383213, Sana titulaire de la carte d'identité nationale n°09777100 et Basma c.i.n n°06333300; ainsi que de son frère Sami Hamid, en vertu de deux procurations enregistrées à Kélibia le 11 mai 2026, a cédé à la société UNIQUE KELBIA, identifiant unique N°1863196K, représentée par son gérant Dardouri Bassem c.i.n n°09763063 totalité du fonds de commerce exploité à Rue Ezzouhour, Cité Ezzouhour Kelibia ayant comme objet la vente du prêt-à-porter. Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteuse à l'adresse du fonds mentionnée ci-dessus dans les délais légaux. Cette annonce a été publiée au journal La Presse le 17/07/2026.

2026R02309FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 18/11/2025 enregistré à la recette des

finances de Boumhal en date du 31/07/2026, N° de quittance M047704 N° d'enregistrement 26202374, Mr Miloud Bouabidi a vendu à la Sté Mehdawi Négoces représentée par son représentant juridique Mr Hedi Mehdawi, La totalité du fonds de commerce avec tous les éléments corporels et incorporels, destiné vente produits alimentaires et fruits secs sis à l'Av de l'Indépendance, Boumhel Bassatine.

Toutes les oppositions sont à recevoir entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 04/08/2026.

2026R02312FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente d'un fonds de commerce en date du 23 juillet 2026 et enregistré à la Recette des Finances Palais des finances Bizerte en date du 28/7/2026 sous le n° d'enregistrement 26202657, et N° reçu M048594, rédigé par Maître BEJAOU Imen, avocate sise au 5 avenue Mohamed Ali Bizerte, titulaire de l'identifiant unique 1126058W.

Société Julietta Kids son Identifiant unique 1543572J, représentée par son gérante Madame OUERTANI Imen titulaire carte d'identité 05666350, a cédé à Madame BEN NASSER Wissel titulaire de la Carte d'Identité Nationale n°11352373, la totalité du fonds de commerce lui appartenant, avec tous ses éléments corporels et incorporels, situé à la Galerie le Casino rue Ahmed Tlili Bizerte, destiné à l'exploitation de prêt à porter et toutes activités commerciales. Les oppositions sont recevables au domicile de l'acquéreur, Madame BEN NASSER Wissel, sise 212 rue argentine Corniche Bizerte, dans un délai de vingt (20) jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien du 1er/8/2026.

2026R02314FCCC2

Don d'un fonds de commerce

Suivant Acte de don d'un fonds de commerce en date du 05/03/2014, rédigé par les notaires de Sousse Maître Adnen GAZZEH et Maître Hamida METHNENI, enregistré en date du 10/04/2014 à la recette des finances Rue de l'indépendance Sousse, Quittance n°M014483, Mr SAID ELKARKNI, titulaire de la CIN n°02842739, (MF : 231955E), a cédé en tant que don à son épouse Mme RAWDHA BEN ALI BEN KHLIFA BAHRI, titulaire de la CIN n°02967395, (MF : 710021G), la totalité du fonds de commerce du local destiné pour commerce et les industries traditionnelles sise à la Rue Elmar Sousse Médina, avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions se font entre les mains de l'acquéreur au local concerné, dans un délai de 20 jours de la date de sa parution au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux Echourouk et le Quotidien du 4/8/2026.

2026S01064FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé du 30/07/2026 enregistré à la recette des finances d'Enfidha sous le numéro 26201348 quittance numéro M048357 en date du 30/07/2026, il résulte que Afef Mayl, titulaire de la CIN n°08440536 demeurant à cité ettahrir Enfidha, a cédé à Mohamed Ayari, titulaire de la CIN n°08427552 demeurant à cité ettahrir Enfidha, la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels consistant au commerce général, n° de RNE 1686942G, sis à cité ettahrir Enfidha.

Toutes oppositions éventuelles doivent être présentées dans les vingt jours au plus tard suivant l'insertion de cet extrait au journal officiel de la République Tunisienne au lieu sus indiqué ou le fonds de commerce est exploité.

Un extrait du présent avis a été publié au journal quotidien (Echourouk) du 4/8/2026.

2026S01066FCCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte de vente d'un fonds de commerce en date du 11/12/2025, enregistré à la recette des finances de Kâlaa Kébira le 24/12/2025 sous n°25203415 quittance n°M082331. Mr Wail KALALA, titulaire de la CIN n°05541177 et demeurant à Rue Ezzitouna Kalaa Kébira Sousse a vendu et cédé à Anis HCHAICHI, titulaire de la CIN n°05562729 et demeurant à Rue Ahmed Tilili Kalaa Kébira Sousse, la totalité du fonds de commerce du local destiné Café sis à la Rue Tahar Sfar Kalâa Kébira avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur à son adresse, dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien du 6/1/2026.

2026S01067FCCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 28/7/2026 signé le 20/07/2026 enregistré à la recette des finances de MONASTIR le 21/07/2026 quittance n°MO63622 enregistrement n°26205339 M. AMOR BEN MEFTEH ZAHMOUL CIN 04040543 a vendu à M. JAMEL BEN AMARA MAATALLAH CIN 0955953 le fonds de commerce sis à la rue Kairouan cité El Omran Monastir dont l'activité est presse à imprimer.

Toute opposition sera faite chez l'acheteur M. JAMEL BEN AMARA MAATALLAH à son adresse rue Chaaben El Bhouiri dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent au JORT sous peine de nullité.

Cette annonce a été publiée dans le journal Al Chourouk le 30/07/2026.

2026S01069FCCCC2

Avis

Suivant acte de donation dressé par les notaires chtourou Mourad et Fadhel elgali daté le 09/07/2026 et enregistré le 17/07/2026 n°M039782 Monsieur Moufid Massoudi titulaire de la carte d'identité n°11058821 a donné à sa mère Basma Jobrani titulaire de la carte d'identité n°05260283 le fonds de commerce situé à la rue Mohamed Hedi kafacha Sfax dont l'activité de la vente des produits alimentaires ayant l'identifiant unique 12345500 les oppositions se présentent au bout de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT chez le notaire Chtourou Mourad rue des notaires Sfax.

Cette annonce a été publiée dans le journal al-chourouk du 31/07/2026 page N°18.

2026X01100FCCCC2

Cession d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de donation d'un fonds de commerce en date du 25 mai 2026, enregistré le 2 juin 2026 sous le n°M030186, reçu par Maîtres Lotfi Meziou et Zouheir ABID, notaires, Monsieur Ahmed Ben Belgacem Ben Omar Kacem, travailleur à l'étranger, titulaire de la carte d'identité nationale n°07711122, a fait donation à son frère Monsieur Zied Kacem, ouvrier journalier, titulaire de la carte d'identité nationale n°07741271, de la totalité du fonds de commerce consistant en un café exploité sous l'enseigne commerciale «Café Kacem», immatriculé sous l'identifiant unique 1496248K, avec l'ensemble de ses éléments corporels et incorporels, exploité dans un local résultant de la réunion de trois boutiques d'origine en un seul local, sis à la Route de Mharza, Km 1, Rue El Khalil Ibn Ahmed. Sfax.

Les oppositions, s'il y a lieu, devront être formées dans le délai légal de vingt (20) jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne, auprès de l'étude de Maître Lotfi Meziou, sise au 65, Souk El Attarine, Sfax.

Le présent avis est publié au Journal Al Anouar en date du 24 juin 2026.

2026X01102FCCCC2

Avis

Suivant un acte de donation notarié le 12 Mai 2026 enregistré à la recette des finances rue arbi zarrouk Sfax le 29 Juin 2026 quittance N°M035515 rédigé par les notaires Moncef KETATA et Malek Medhyoub Madame IMEN BENT ABDELLATIF ben MOHAMED HADRICHE a donné à son père ABDELLATIF HADRICHE le 1/2 du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels destiné au magasin situé à Sfax Medina rue sidi Abdelkader N°14. Toutes oppositions doivent être aux magasins même dans un délai 20 jours.

Cette annonce est parue au journal Achourouk le 17 juillet 2026 N°12708.

2026X01104FCCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé établi le 16/07/2026 et enregistré à la recette des finances du 20/07/2026 sous le n°2620344 suivant quittance n°M070023 Karim Zouari titulaire de la CIN n°08756341 a vendu à Badiia Kalfali titulaire de la CIN n°05933150 la totalité du fonds de commerce de vente de tabac et de carburant exploité dans le local sis à la rue Al-shuhada big ville près du Magéstec 3000 Sfax centre Sfax appartenant à Mahmoud Makni.

Cet avis a été publié au journal quotidien «Echourouk» le 30/07/2026.

Les oppositions se font dans un délai de 20 jours à dater de la parution de cette vente au journal officiel de la République Tunisienne et ce au bureau de maître Lotfi Ben Salem Nahali sis à immeuble Intilaka 2 bloc «c» troisième étage Sfax.

2026X01105FCCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 16/07/2026 enregistré à la recette

des finances Diar El Wafa Sfax le 24/07/2026 sous le n°26202868 Quittance n°M071878, la SOCIETE MEUBLE MAALEJ son Identifiant Unique 0875950C, a vendu à la SOCIETE MEUBLE GUIDARA DESIGNE son Identifiant Unique 1809004D la Totalité du fonds de commerce exploité à la vente de MEUBLES, au local sis ceinture Bourguiba entre route el Ain et route AFRANE SFAH.

Les oppositions doivent avoir lieu dans les vingt (20) jours qui suivent la date de publication du présent avis au journal officiel entre les mains de SOCIETE MEUBLE GUIDARA DESIGNE au Local du fonds de commerce Le présent avis a été publié au journal quotidien "Le Quotidien" du 01/08/2026.

2026X01108FCCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Aux termes d'un acte sous seing privé enregistré à la Recette des Finances de la Goulette le 24 juillet 2026 sous le N°26206017, quittance N°79380. La société LA POINTURE MF n°1337556H, représentée par son gérant Monsieur Mehdi Battikh, a cédé à La société TUNISHOES SARL, MF n°0345612M, représentée par son gérant Monsieur Mongi Battikh, le fonds de commerce de vente de chaussures, maroquinerie et accessoires, exploité au 002 Avenue Baal HAMOUN-Jardins de Carthage 2046, M2 Rez-de-chaussée immeuble résidence les orangers. Avec tous les éléments corporels et incorporels y attachés, toute opposition doit être effectuée dans les délais prévus par le Code de commerce, au domicile élu en l'étude de Maître Fatma Amira Abdallah, Avocat, sise au 2 Avenue Isphahan Mutuelle ville - Tunis, publier au journal la Presse le 29/07/2026.

2026402753FCCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 22 mai 2026 enregistré

auprès de la Recette des finances de Menzel Temime le 15 juin 2026 (Quittance n°048897M; N°26201738) - Mme Evline Simon Marcel Mondon (épouse de Mohamed Ben Aziza ; CIN n°06340981) a vendu et cédé à M. Nabil Elrahwaï CIN n°09756816) la totalité du fonds de commerce, comprenant tant les éléments corporels qu'incorporels situé à l'avenue de la République à Menzel Temime et est exploité pour la vente de Produits pharmaceutiques. Les oppositions éventuelles doivent être formulées auprès de l'acquéreur dans un délai de vingt jours à compter de la date de publication du présent avis au JORT. Publié dans le journal "Assahafa" le 30 juillet 2026.

2026402754FCCCC2

Avis

Par acte SSP enregistré à la recette des finances de kelibia le 17/7/2026 sous le n°26202034, Mr mouhamed ben klifa smida a vendu à Mr mouhamed Ali ben noubi ben abdallah le fonds de commerce sis à la Rue Ali belhouane Kelibia avec tous ses éléments corporels et incorporels et exploité dans la vente de volailles et de leurs dérivés, et toute opposition doit être effectuée entre les mains de Maître Sami SLIM, Avocat auprès de la cassation, à son cabinet sis au 51, avenue des martyrs 8090 Kelibia sous peine de nullité dans les vingt jours qui suivent la publication de cet avis au JORT.

2026402755FCCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant le contrat de vente de fonds de commerce enregistré à la Recette des Finances de l'Ariana en date du 23/07/2026 sous quittance n°M079796 et l'enregistrement n°26206284, la société PRO CLEAN-SARL, société à responsabilité limitée, Identifiant unique n°1371534X, ayant son siège social sis au n°58, Sidi Fredj 2036, La Soukra - Ariana, représentée par sa gérante Mme Nourchene Haider, a

vendu la totalité du fonds de commerce exploité dans le local sis au n°58, Sidi Fredj 2036, La Soukra - Ariana, à la société ICCI MEUBLE DE JARDIN, société à responsabilité limitée, Identifiant unique n°1766111 T, représentée par sa gérante Mme Souhaila Hentati, moyennant un prix principal de cinquante mille dinars (50 000 DT).

Les oppositions, s'effectuent chez Maître Safa Elaichy Khalil, Avocat près la Cour de Cassation, Etude sis à la Rue du Lac Victoria, Résidence du Lac Bloc C Bureau B34 Les Berges du Lac I - 1053, Tunis, dans le délai de vingt jours à partir de l'insertion de la publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne sous peine de déchéance.

Cette annonce a été publiée aux journaux Chourouk et Le Quotidien du 28/07/2026.

2026402758FCCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant le contrat de vente de fonds de commerce enregistré à la Recette des Finances de La Goulette en date du 24/07/2026 - quittance n°M079366 et enregistrement n°26206016, la Société BISKOLINE, société à responsabilité limitée, Identifiant unique n°1769101E, ayant son siège social à Route El Mrazguia Km 1, Sidi Thabet 2020, représentée par son gérant Mr Omar Hachicha, a vendu la totalité du fonds de commerce exploité dans le local sis au n°01 RDC du centre commercial et médical «Aïcha», à l'Aouina, avenue Mongi Slim - Tunis, à la Société Atelier d'Iman, Société Unipersonnelle à Responsabilité Limitée, Identifiant unique n°1959354H, représentée par sa gérante Mme Iman Bessifi, moyennant un prix principal de Trois cent quarante-cinq mille Dinars (345.000 DT).

Les oppositions, s'effectuent chez Maître Safa Elaichy Khalil, Avocat près la Cour de Cassation, Etude sise à la Rue du Lac Victoria, Résidence

du Lac Bloc C Bureau B34 Les Berges du Lac I - 1053, Tunis, dans le délai de vingt jours à partir de l'insertion de la publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne sous peine de déchéance.

Cette annonce a été publiée aux Journaux Chourouk et Le Quotidien du 01/08/2026.

2026402759FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 27 juillet 2026 enregistré à la recette des finances Borj el Wzir le 29 juillet 2026 quittance n°M058364 enregistrement n°26202847, Mme Ikram Chammar demeurant à Cité Chaker Borj Touil Ariana, a vendu aux messieurs : 1- Mohamed ben Salah ben El Ferjani ben Guider, demeurant à la rue Ibn Bassem cité El Mansoura Ariana, 2- Aymen ben Mahfoudh ben El Akhdhar Hamdi, demeurant au 32 rue Bahr El Ghazal Cité Ennassim Borj El Wzir Ariana, la totalité d'un fonds de commerce activité café sis au n°39 rue Amdoun Borj El Wzir Ariana.

Toute opposition à cette vente sera reçue au bureau de Maître Essifi Salwa sis au n°5 bis rue Echih Ariana. Cette annonce est publiée au journal Echourouk le 31/07/2026.

2026402760FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 27 juillet 2026, enregistré à la recette des finances Borj el Wzir le 29 juillet 2026 quittance n°M058376 enregistrement n°26202848, Mme Ikram Chammar demeurant à Cité Chaker Borj Touil Ariana, a vendu aux messieurs : 1- Mohamed ben Salah ben El Ferjani ben Guider, demeurant à la rue Ibn Bassem cité El Mansoura Ariana, 2- Aymen ben Mahfoudh ben El Akhdhar Hamdi, demeurant au 32 rue Bahr El Ghazal Cité Ennassim Borj El Wzir Ariana, la totalité d'un fonds de commerce activité toute

commerce sis au n°30 avenue Abderrahmen Mami Borj El Wzir Ariana.

Toute opposition à cette vente sera reçue au bureau de Maître Essifi Salwa sis au n°5 bis rue Echih Ariana. Cette annonce est publiée au journal Echourouk le 31/07/2026.

2026402761FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de vente du 11 mars 2026 enregistré à la recette des finances de Zarzis le 03 avril 2026 quittance numéro M042995 enregistrement numéro 26201216 ; Monsieur Moez Ben Hassen Msalem titulaire de la CIN numéro 08609659 a vendu à Monsieur Majdine Ben Abdelhamid Zraga titulaire de la CIN numéro 13402604 ; tout le fonds de commerce un magasin de vente des téléphones portables; situé à Elmouensa Zarzis gouvernorat de Médenine.

Les oppositions seront reçues à l'adresse du fonds mentionné dans un délai de 20 jours à partir de la date de parution au JORT.

Cet avis a été publié au journal «Chourouk» du vendredi le 17-07-2026.

2026402766FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 23/07/2026, enregistré à la recette des finances cité El Mahrajen le 24/07/2026, sous n°26203725, quittance n°M041703, Madame Nissaf Makki, épouse Housssem Bougassa, titulaire de la CIN N°05309319, inscrite au R.N.E sous le num 169155 E et demeurant au N°03, rue Hedi Nomaan, Enkhilet, Ariana Nord Ariana, a vendu à : Monsieur Mohamed Ben Hayder Essadok Friaa, titulaire de la CIN N°06533642 demeurant à la résidence «OCEANA», 3ème étage, app N°6, rue Hedi Noura, cité Enassr 2, Ariana, la totalité du fonds de commerce exploité et situé au N°01,

rue Ibn Hamdiss, Manzeh I, 1004 Tunis, exploité pour commerce de l'éducation et l'enseignement (jardin d'enfants et crèche portant le nom Accademia) au prix de 130.000 dinars.

Toutes les oppositions doivent être formulées chez Maître GRATI NESRINE, ayant son étude à Rue Ali Zlitni, Résidence Montazeh El Manar, Immeuble «D», Bureau n°1, El Manar 3, dans un délai de vingt (20) jours au plus tard qui suit la publication du présent avis au JORT.

Cet avis a été publié au journal ACHOUROUK sous le num IP226/6866 en date du 30/07/2026.

2026402773FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de cession de fonds de commerce rédigé par Me Sophia Feriani, Avocate, le 22/07/2026 et enregistré à la recette des finances d'El Menzah VI, Ariana, le 27/07/2026 sous le n° 26205640, quittance n° 088305, la société «The Doner And Snack», RNE n° 1819421Y, représentée par son gérant M. Ibrahim Khalil Ben Mohamed El Ghazi Sassi, domiciliée à l'angle de l'avenue El Ahd El Jadid et rue Abdelaziz Mastouri, n°22 bis, Ennasr 2, Ariana, a cédé à M. Khalil Zakraoui, pour le compte de la SARL en cours de constitution qui sera dénommée «OBSIDIAN », domiciliée au n°2, résidence Les Hauteurs d'El Menzah 9 C, Tunis 1013, l'intégralité du fonds de commerce exploité au local sis à l'angle de l'avenue El Ahd El Jadid et rue Abdelaziz Mastouri, n°22 bis, Ennasr 2, Ariana, et exploité dans la restauration simplifiée.

Les oppositions seront reçues entre les mains de M. Khalil Zakraoui à son adresse sise au n°2, résidence Les Hauteurs d'El Menzah 9 C, Tunis 1013, dans les vingt jours de la présente publication au JORT.

Un Avis a été publié dans le journal "La Presse" du 30/7/2026.

2026402776FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente du 19/06/2026, signé le 24 le 29 juin 2026, enregistré à la recette des Finances GREMDA SFAX le 10/07/2026 sous le n°26202465, Qn°M070281, Mr NABIL BEN ETTOUFIK BEN MOHAMED KOUBAA demeurant au n°50 Avenue HABIB KHANFIR ECHIHIA SFAX, inscrit au RNE sous l'identifiant unique 0763280Q, a vendu à MME YOSRA BENT MOHAMED BEN AHMED GHARBI, demeurant à ROUTE TANIOUR Km4 CHIHIA SFAX, le fonds de commerce sis à ROUTE EL INE Km2 SFAX, exploité pour l'exercice de l'activité de BUVETTE avec tous ses éléments corporels et incorporels qui lui appartient au prix de vingt mille (20.000,000) dinars.

Les éventuelles oppositions doivent être formulées entre les mains de Maître SONIA EL HAJJI MASMOUDI, Avocate à la cassation, en son Cabinet sis à Tunis 56 Rue de Syrie - 2ème étage Bureau N° A 1-3 - I.F969680/S et ce dans un délai n'excédant pas vingt (20) jours à partir de la publication de la présente vente au JORT.

Cet avis a été publié aux deux journaux «ECHOUROUK» et le «QUOTIDIEN» du 05/08/2026.

2026402782FCCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat daté du 18/5/2026 enregistré à la Recette des Finances Victor Hugo Sousse le 22/06/2026 quittance n°M036271 enregistrement n°26302877 Mme. Denyazed Ben RHITA titulaire de la CIN n°14364320 délivrée à Tunis le 10/12/2025 a loué à Mr. Rached Ben YOUSSEF titulaire de la CIN n°02981354 délivrée à Tunis le 27/03/2023 la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels situé à la rue Imam Muslim Khzema Ouest Sousse destiné pour tout

commerce et ceux pour 5 ans à partir du 01/07/2026 au 30/06/2031. Les oppositions doivent être présentées à l'adresse des deux parties mentionnées ci-dessus dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cette annonce est publiée au journal le Quotidien en date du 4/8/2026.

2026S01062FCCCC3

Location d'un fonds de commerce

«Gérance Libre»

En vertu du contrat enregistré à la recette des finances Sousse le 30/04/2026 enregistrement n°26301403 quittance n°M001735, Mme Rahma MATHLOUTHI titulaire de la CIN n°09263794 délivrée à Tunis le 09/09/2020 a loué la totalité du fonds de commerce à Mr. Fradj Ben SAAD titulaire de la CIN n°09281236 délivrée à Tunis le 12/12/2018, avec ses éléments corporels et incorporels pour une période de deux ans renouvelables à partir du 15/04/2026 au 14/04/2028, exploité pour le commerce des produits alimentaires en détail situé à l'Av. Sidi Bouali cité olympique Bouhassina Sousse. Les oppositions se font entre les mains du locataire au local concerné, dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 4/8/2026.

2026S01063FCCCC3

GERANCE LIBRE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 28/7/2026 en date du 28/7/2026 enregistré à la recette des finances RUE VICTOR HUGO SOUSSE le 28/07/2026 sous le n°26303513, quittance n°M1042841, la société International EMS Trainer siégeant Rue hedi nouira résidence yassine ennasr 2 du rez-de-chaussée son identifiant unique 1819253A représentée par son gérant chaouki lakdhar, a donné en gérance libre à Monsieur JAMEL LAKHDHAR - demeurant cité mongi slim - slim,

titulaire de la carte d'identité 04568043, la totalité de son fonds de commerce destiné à toute activité commerciale sis au n°1 du rez-de-chaussée de l'immeuble joud - khzhema, d'une superficie de 250 m², la présente annonce est parue dans le quotidien du 5/8/2026.

2026S01070FCCCC3

LOCATION D'UN FONDS DE COMMERCE - GERANCE LIBRE

Suivant acte sous-seing privé daté le 26 Juin 2020 enregistré à la recette des finances de Hammamet quittance n°M064395 enregistrement 20302430 le 09 Juillet 2020, la société SAGETH, société anonyme, identifiant unique N°0009925D, représentée par son PDG monsieur Mourad Khechine, a loué à Mme Aicha Ben Khelifa titulaire de la CIN N°05417670, la totalité du fonds de commerce sis à la Rue Nevers Hammamet ayant comme objet vente articles d'artisanat durant un an renouvelable, à compter du 01/07/2020 et finissant le 30 Juin 2020.

Cette annonce a été publiée au journal La Presse le 29/07/2026.

2026402752FCCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par contrat enregistré à la GOULETTE le 14/07/2026 sous le n°26305761 quittance n°76471, Rima ZINA, a loué à la Sté HYMA GROUP, RNE 1983140K, la totalité du fonds de commerce à titre de location gérance libre, sis à la rue ERRIADH n°26 SALAMBO el KRAM, a pour activité Agent de paiement et bureau de change durant 5 ans du 1/7/2026 au 30/6/2031.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk le 1/8/2026.

2026402756FCCCC3

Location d'un fonds de commerce (gérance libre)

En vertu d'un contrat de location-gérance libre d'un fonds de commerce, légalisé le 15/06/2024 et

enregistré à la Recette des Finances de la Rue de la Gare, Tunis, le 22/07/2026, sous le n°26301781, quittance n°M044664, Monsieur Moez Ben Salah Harchi a donné en location-gérance libre à Madame Sirine Bent Ahmed zoghlami, pour une durée de deux (2) ans renouvelables à compter du 15/06/2024, l'intégralité du fonds de commerce sis au 10, rue Sebkha, Bab El Jazira, Tunis, exploité en tant que salon de beauté et location de robes de mariée.

Les oppositions seront reçues à l'adresse susmentionnée dans un délai maximum de vingt (20) jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié dans les journaux Echourouk et Le Quotidien le 04/08/2026.

2026402777FCCC3

Location d'une gérance libre

Suivant acte S.S.P en date du 19/06/2026, enregistré à la recette des finances Cité Administrative Ariana, le 22/06/2026, Quittance N°M071197, Enregistrement N°26303629, la société TAPAS'TA, IU : 14835131M, représentée par sa gérante Mme Saida TRIMECH Veuve Ben Afia, CIN N°04150569, a loué à la société la Casa Del Capo Blaiech, société en cours de constitution représentée par sa gérante Mme Saiyda OUESLATI Ep Blaich, CIN N°00449680, sous forme d'une gérance libre son fonds de commerce sis 22 Rue les Jasmins, Rez-de-chaussée nouvelle Ariana 2080 Ariana ville, exploité à la restauration et pâtisserie.

Les oppositions doivent être déposées entre les mains du rédacteur de l'acte Mme Souad MESTIRI avocat, demeurant à la résidence Ahlem bureau A05 ; Avenue Hedi Nouira cité Ennasr 2, 2037 Ariana, dans un délai de 20 jours à compter de la date de parution de la publication au JORT.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien le 01 Août 2026.

2026402780FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

CONSTITUTION D'UN SYNDICAT DE COPROPRIETE

En vertu du procès-verbal de l'assemblée constitutive tenue en date du 14 février 2026. Enregistré auprès de la recette des finances sous le récépissé d'enregistrement n°25313 en date du 25 février 2026.

Il a été décidé la constitution d'un Syndicat de copropriétaire d'immeuble Narjess 11.

Adresse :

Immeuble Narjess 11, Cité de l'Avenir, Menzah 6, Ariana, Tunis.

Les membres :

- Monsieur Noufel Bachir Mlaih - Président
- Monsieur Khaled Hassani - Membre
- Madame Ben Youssef Mamia - Membre
- Madame Mouna Boufaïd - Membre.

2026R02305APSF1

Constitution d'un Groupement de Développement dans le Secteur Agricole

En vertu du procès-verbal de la réunion tenue le 12/06/2026, il a été procédé à la constitution d'un Groupement de Développement dans le Secteur Agricole.

Nom du groupement : Groupement de Développement dans le Secteur Agricole de la région de Sidi Mbarek

Siège : Zouarine

Zone d'intervention : Sidi Mbarek

Objectifs : Protéger les ressources, rationaliser leur utilisation et accomplir toute mission de nature à promouvoir les intérêts communs des adhérents.

Membres du bureau :

- Président : Limem Harzli
- Trésorier : Nouar Harzli
- Membre : Ahmed Tlili.

2026R02315APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Association Amal Ouled Mabrouk pour le Développement.

Siège social : Ouled Mabrouk - Bouldhiab - Agareb 3030, Sfax.

Objectifs :

Contribuer au soutien du développement local dans la région d'Ouled Mabrouk.

Participer à l'amélioration des conditions économiques et sociales des habitants de la région.

Renforcer le rôle des jeunes dans la région et encourager leur participation active à la vie de la communauté.

Promouvoir la culture du volontariat auprès des jeunes de la région.

Membres fondateurs :

Adel Belmabrouk : Président.

Houssein Benkrim : Vice-président.

Takwa Belmabrouk : Secrétaire générale.

Anoir Belmabrouk : Trésorier.

Mouna Abdeljawed : Membre.

2026X01107APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Agora

Siège : Théâtre de plein air de Gaafour

Objet : Association culturelle.

Objectifs :

1. Organiser des manifestations culturelles.
2. Contribuer à l'organisation du festival d'été de Gaafour.
3. Conclure des conventions et des partenariats avec les différentes structures et institutions culturelles, de

jeunesse et de l'enfance aux niveaux local, régional et national, en coordination avec les autorités compétentes en la matière.

4. Tisser des liens avec des associations ayant des objectifs similaires, à l'intérieur du pays et à l'étranger, avec lesquelles la Tunisie entretient des relations diplomatiques.

Les membres :

1- Président : Mohamed Slima

2- Secrétaire générale : Amna Oueslati

3- Trésorier : Hichem Mardassi.

2026402778APSF1

Homologation de résolutions

RENOUVELLEMENT DES FONCTIONS ET PRECISION DES COTISATIONS NON PAYEES POUR L'ANNEE 2025

DES COPROPRIETAIRES

«THE RESIDENCE GOLF CLUB»

En vertu d'un procès-verbal daté du 27 avril 2025 dressé par les notaires Fattouma HAMZA et Asma RJAHI, il a été décidé le renouvellement du Conseil d'Administration du Syndicat des Propriétaires «The Résidence Golf Club» composé de Mr Mahmoud El May Président du Syndicat, Mesdames Rafiaa Badiri, Samia Tnani, Emna Abdessalem et Messieurs Mohamed Hamam, Nabil Azzouz, Georjan Tizas, Ronnie Bouchli, Mithal Mami et Benoît Loufak membres du Comité de rédaction. Cette composition est consignée au Livre des Projets n°15, sous le n°17B, pages 179 et 180.

Conformément au Procès-verbal de la réunion du 4 novembre 2025, enregistré à la Recette des Finances de La Marsa sous 25707626 Quittance 141649, le Bureau Syndical des copropriétés The Résidence Golf Club immatriculé au Registre National des Entreprises sous le numéro 1134349 B, s'est réuni pour établir la liste des cotisations non payés pour l'année 2025 des membres résidents.

2026402774APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

La partie poursuivante : hayet bent salah mahfoud, retraitée, domicile élu étude maître adel atitallah sis à rue salem harzallah immeuble attijari bank 3ème étage Sfax.

La partie saisie : sabeh mahfoud CIN 00772559 demeurante au n°8 rue Essawsen Belleville - Tunis.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'appartement n°70, situé au troisième étage de la Résidence El Azdehar H, sise au Quartier Municipal (derrière le siège de la Municipalité de Ben Arous), est édifié sur le titre foncier n°22582, dont le nouvel identifiant est 41441 Ben Arous.

L'appartement a une superficie d'environ 70 m² et se compose d'un salon ouvrant sur un balcon, deux chambres à coucher, une cuisine avec un balcon couvert, une salle d'eau avec toilettes, un hall desservant l'ensemble des pièces.

Les revêtements sont les suivants : le sol de l'ensemble de l'appartement est revêtu de carreaux de grès (carrelage), tandis que les murs de la cuisine et de la salle d'eau sont revêtus de faïence. Les autres murs sont peints à la peinture à l'eau.

La structure porteuse de l'appartement est de type traditionnel, composée de poteaux en béton armé et d'une dalle moderne. Les murs extérieurs ont une épaisseur de 35 cm, tandis que les murs intérieurs présentent une épaisseur de 10 cm et 25 cm.

Les ouvrages de serrurerie, notamment les serrures des portes et des fenêtres, sont de qualité moyenne. Les équipements sanitaires, comprenant les lavabos et les toilettes, sont également de qualité moyenne. Les portes et fenêtres sont réalisées en menuiserie bois.

L'appartement est raccordé aux réseaux d'électricité et d'eau potable.

Mise à prix : (107.800.000) frais en sus.

La date et lieu de la vente : mercredi le 09/09/2026 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de ben arous.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de ben Arous où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2026X01101VEPA1

Vente d'un immeuble

Maître Bradai Kais

Avocat

Complexe Sfax 2000 Buro n°19 Sfax

Tél : 25065527

Le saisissant : Ben Bouzayene Wajdi, CIN n° 08817493, Route de Gabès km 7 cité el Moez rue saladain ayoubi n°317 Sfax. Domicile élu son avocat Maître Bradai Kais complexe Sfax 2000 boro 19.

Le saisi : Amri Henchi Fathi, CIN n°05259570, Route de Gabès Rue Bouguecha Sfax, Domicile Elu Maître Baklouti Lobna Avocat à Imm Sfax.

L'immeuble saisi : Tout le terrain résidentiel contenant une maison et une clôture.

Ses mesures : Du coin Sud ouest vers l'est 6,50 m, puis vers le Nord 14,50 m, puis vers l'est avec inclinaison vers le nord 1 m, puis vers le Nord 7 m, puis vers l'ouest avec inclinaison vers le nord 2,20 m, puis vers l'Ouest 18 m, puis vers le Sud 13m puis vers l'Est 11 m puis vers le Sud 10 m d'où le point de commencement.

Localisation : sis à la route de Gabès km 7,5 Sfax.

Ses frontières : Du Sud une entrée pour les voisins, de l'Est une entrée, du Nord des voisins, et de l'Ouest les héritiers de Salem Ben Meftah.

Surface : 320 m².

La mise à prix : a été désignée pour tout le terrain résidentiel sa surface est de 320 m² contenant une maison sa surface couverte est de 160 m² pour une somme de cent soixante Mille Dinars (160.000.D000) et ce par l'expert Mohamed Walha par une ordonnance sur requête N°23069 du président du tribunal de première instance Sfax 2.

La date et l'heure de l'adjudication : La vente aura lieu au tribunal de première instance de Sfax 2 sis à la rue Ahmed Aloulou près de la CNSS et ce dans la chambre des ventes immobilières le mercredi vingt six Août deux mille vingt six (26/08/2026) à huit heures et demi du matin et après.

Visite du terrain : La visite de l'immeuble saisi est possible tous les jours pendant les heures de travail administratif ; pour plus d'informations veuillez contacter l'avocat poursuivant précité ou le greffe du tribunal de première instance pendant les heures indiquées.

La Surenchère aura lieu par un avocat ou par celui qui a déposé le un tiers du prix de départ dans la caisse des dépôts et de consignations ou celui qui a fourni un chèque certifié de la somme ou une garantie bancaire irrévocable.

2026X01109VEPA1

Vente aux enchères publiques

Sur saisie immobilière

Etude de Maître Chrigui Hanen

Avocat à la cour

MATRICULE FISCAL : 1140196/Q

**AVENUE Habib Bourguiba Tabarka
Gouvernorat de Jendouba 8110**

PARTIE POURSUIVANTE : Fathi Awled Saad, domicilié à l'Office de développement Sylvo Pastoral du Nord-Ouest, Béja. CIN 02416154.

Partie saisie : Ibrahim Ben Sadok Awled Ali ; Domicilié, Cité El corniche Tabarka, Commerçant, CIN 02442925.

L'avocat poursuivant : Maître CHRIGUI HANEN Avocat à la cour demeurant à l'Avenue Habib Bourguiba Tabarka Gouvernorat Jendouba.

Propriété saisie : appartement au premier étage, sis à Cité CORNICHE Tabarka" composé de 3 chambres à coucher, cuisine et une salle de bain d'une superficie totale de 100m carrés environ

Les Frontières :

A Droite : bien immeuble

En avant : une Route

A Gauche : bien immeuble

En Arrière : bien immeuble

Les charges : la dite propriété n'est grevée d'aucune charge.

Mise à prix : cent vingt deux, deux cent dinars (122.200 DT)

Date et lieux de la vente : mercredi (09/09/2026) à 9H à la salle des criées au tribunal de première instance de Jendouba.

La visite de la propriété peut être effectuée tous les jours de la semaine dès 8 H du matin jusqu'à 14 :30H

Pour avoir de plus amples renseignements prière de contacter le Greffe du tribunal de première instance de Jendouba ou s'adresser à l'Etude de l'Avocat Poursuivant.

- Tout participant aux enchères doit auparavant consigner le tiers de la Mise à prix en plus de l'autorisation exigée pour les non-résidents.

2026402707VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Maître ADEL HANNACHI

Avocat à la Cour de Cassation

6 Rue d'Autriche - Tunis

Tél : 71894201

Fax : 71894202

Partie saisissante : la Banque Internationale Arabe de Tunisie «BIAT» en la personne de son représentant légal, SA, Registre National des Entreprises Identifiant Unique n°000110F, élisant domicile au cabinet de son avocat maître Adel HANNACHI, avocat à la Cour de Cassation dont le cabinet est au 6 Rue d'Autriche Tunis, MF n°1069365H.

Partie saisie :

Zeineb Bent Hassan HACHANI, Tunisienne, née le 05/03/1979 à Menzel Bourguiba, professeur, titulaire de la CIN n°0811878, demeurant à Bizerte, Rue el Bouhaira, Tinja.

Malek Ben Hassan HACHANI, Tunisien, né le 29/06/1980 à Menzel Bourguiba, employeur, titulaire de la CIN n°05688423, demeurant à Bizerte, Rue el Bouhaira, Tinja, KHIRA Bent Abderrahmen HACHANI, Tunisienne, née le 20/12/1941 à Menzel Bourguiba, sans profession, titulaire de la CIN n°01501014, demeurant à Bizerte, Rue el Bouhaira, Tinja,

Avocat poursuivant : Maître ADEL HANNACHI, 6 Rue d'Autriche - 1002 Tunis.

Descriptif de l'immeuble : La totalité des parts indivises soit 360 parts de l'immeuble sis à Tinja gouvernorat de Bizerte, objet du titre foncier n°38800 Bizerte dénommé «ARADHI TINJA» consistant en un terrain sur lequel est édifié un immeuble à usage d'habitation, Zeineb Bent Hassan HACHANI propriétaire de 105 parts, Malek Ben Hassan HACHANI propriétaire de 210 parts, KHIRA Bent Abderrahmen HACHANI propriétaire de 45 parts, se compose d'une porte en fer, escalier menant à la terrasse,

à gauche de l'entrée salon, à droite couloir, une chambre avec une fenêtre en aluminium, une autre chambre avec une fenêtre en aluminium, salon, couloir menant à une cuisine, salle d'eau, un couloir menant à une véranda, jardin arrière, un coin pour l'élevage des poulets, équipé d'eau et électricité.

Superficie du terrain : 360 m², superficie des constructions 206 m² selon le plan établi par la STE VAY BEST CONSULTI21, le terrain se situe dans une zone urbaine proche de toutes les commodités.

- Valeur des parts indivises (Terrain) : 360 m² X 185,000 DT = Soixante Six Mille Six Cent Dinars (66600,000DT).

Valeur du mètre carré bâti : 206 m² X 550,000 DT = Cent Treize Mille Trois Cent Dinars (113300,000DT).

- Valeur des aménagements de l'immeuble, mur extérieur, espace nus pavé : Cinq Mille Dinars (5000,000 DT).

- Valeur des constructions : (113300,000 DT+ 5000,000 DT) Cent Dix Huit Mille Trois Cent Dinars (118300,000 DT).

VALEUR TOTALE : 66600,000DT + 118300,000DT = Cent Quatre Vingt Quatre Mille Neuf Cent Dinars (184900,000DT).

La mise à prix :

La mise à prix a été fixée à la somme de Cent Quatre Vingt Quatre Mille Neuf Cent Dinars (184900,000 DT) à majorer des frais et débours qui seront arrêtés le jour de l'adjudication.

Date et lieu de la vente :

La vente aura lieu le Mardi Huit Septembre deux mille Vingt Six (08/09/2026) à 9 heures du matin et heures suivantes au siège du tribunal de 1ère instance de Bizerte (chambre des ventes immobilières) situé au palais de justice Trottoir Tarek Ibn Zied Bizerte.

Visite et conditions de participation :

La visite aura lieu à l'adresse de l'immeuble aux heures du travail et sans conditions précises, La consultation du cahier des charges se

fait auprès du greffier de la chambre des ventes immobilière de Bizerte ou au cabinet de l'avocat poursuivant. Ne peut participer aux enchères que celui qui a commis un avocat et a consigné le 1/3 du montant de la mise à prix, les étrangers doivent en plus produire l'autorisation préalable de monsieur le gouverneur de Bizerte.

2026402772VEPA1

Avis aux créanciers

Décision de changement de syndic de faillite

Société Tunisie Conserve

MF : 0026530K

Siège social : Mghira Inzal 1095 Sidi Hsin, Tunis

Suite à la décision du Tribunal de Première Instance de Tunis 2 rendue le 14-07-2026 a été décidé de remplacer le syndic de faillite M. Mounir El Habib par M. Moez Marhag pour poursuivre les procédures légales dans l'affaire numéro 10051, en date de 06-11-2025. A cet égard les créanciers doivent fournir leurs créances et les pièces justificatives avec un tableau détaillé dans un délai maximum de 15 jours à compter de la date de publication de cet avis, et ce par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante : BP 143 Hammam-Lif 2050 Ben Arous.

2026R02313VEPA2

APPEL D'OFFRES N°07

VENTE D'UN LOT DE TERRAIN APPARTENANT AU GERANT FAILLI

DE LA SOCITE EN FAILLITE SIS A SAHLINE MONASTIR PUREX

SARL

CAPITAL : 60.000,000 DT

ID U : 0023282 A

N° D'AFFILIATION A LA CNSS : 13449553

SIEGE SOCIAL : ZAOUIT SOUSSE Avenue 7 Novembre SOUSSE

En vertu du jugement rendu par le Tribunal de première instance de

SOUSSE sous le N°216 en date du 27/07/2026, il a été décidé de charger le syndic de faillite Mr Belgacem BEN KHALED de compléter les annonces légales pour la vente du terrain appartenant au gérant failli objet du titre foncier N°45213 avec une mise à prix fixée à : 90.000,000. Pour plus d'informations, contacter le syndic de faillite de ladite société Mr Belgacem BEN KHALED son Bureau à l'immeuble EL AHMADIA 04 Rue Georges GORSE 4000 SOUSSE (73217330-98401023).

Les offres doivent être adressées au syndic de faillite Mr Belgacem BEN KHALED à son adresse précitée par lettre recommandée avec accusé de réception dans une enveloppe sans aucune indication de l'identité du soumissionnaire et doit porter la mention suivante :

NE PAS OUVRIR Appel d'offres relatif à l'acquisition de terrain dans le cadre de la faillite de la société PUREX.

Le dernier délai de remise des offres est fixé pour le vendredi 04 septembre 2026.

2026S01059VEPA2

Société FLEXIPACK S.A.

Siège social : Z.I. Sidi El Hani - Sousse

I.U : 0879018Q

En vertu d'une décision rendue par la Chambre Commerciale du Tribunal de 1ère Instance de Sousse 1 en date du 27 juillet 2026 affaire n°231/33, le commissaire à l'exécution Mr. Ismail SBAI, ayant le siège au cabinet n°10 immeuble EL Baraka avenue Tahar Sfar - Sousse 4000, informe le public que le dernier délai pour l'envoi des offres relatives à :

- La vente d'un immeuble immatriculé d'une superficie de 3890 m² sis à la zone industrielle Sidi El Hani - Sousse, sachant que la mise à prix est fixée 837.855,126 dinars après la réduction de 60 % du prix initial.

- La cession d'une entreprise sise à Zaouiet Sousse, sachant que la mise à prix est fixée à 1.189.684,082 dinars après la réduction de 60 % du prix initial.

Est prolongé au 04 septembre 2026. Toute personne désirant participer à ces appels d'offres pourra visiter l'entreprise ou le terrain après avoir retiré le cahier des charges contre paiement de 300 dinars. Pour plus de renseignements veuillez appeler le 53 892 070.

2026S01068VEPA2

CLOTURE DE LIQUIDATION

SOCIETE MODERNE DE TRANSFORMATION DU PLASTIQUE

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE (SARL)

SIEGE SOCIAL : 25, RUE DU LIBERIA, TUNIS

CAPITAL SOCIAL : 259.500,000 DT

MATRICULE FISCAL : 0496318 X

CNSS : 207942-71

En vertu de la décision rendue par Monsieur le juge chargé du contrôle des opérations de liquidation relative à la Société Moderne de Transformation du Plastique, en date du 30 juin 2026, il a été décidé de prononcer la clôture des opérations de liquidation à la suite du désistement des associés de leur demande de liquidation, ainsi que de mettre fin à l'ensemble des procédures afférentes audit dossier, avec son dépôt aux archives du tribunal.

2026402751VEPA2

DECISION DE CLOTURE DES PROCEDURES

MANDAT

AFFAIRE n°9685

Délivré par le Tribunal de Première Instance de Zaghuan

Suite à la décision du 28 juillet 2026 rendue par Mr Mohamed Youssef Bakkar du juge du mandat de justice et de la liquidation du tribunal de première instance de Zaghuan clôture les travaux de mandat dans le dossier n°27, En vertu de la décision rendue en dernier ressort par la cour d'appel de Nabeul affaire n°44244 en

date du 03 juin 2026, il a été déclaré l'infirmité du jugement rendu par le Tribunal de Première Instance de Zaghuan affaire n°9685 en date du 14 avril 2025.

L'autorisation a été accordée au mandataire de justice de publier la décision de clôture dans le Journal officiel et d'en informer les parties.

2026402762VEPA2

DECISION JUDICIAIRE DE CLOTURE DES PROCEDURES

DE LIQUIDATION

ORDONNANCE SUR REQUETE n°65459

Délivré par le Tribunal de Première Instance de Tunis

Suite à la décision du 6 mai 2026 rendue par Mme Nouha JLASSI rendu par le juge commissaire dans le dossier de liquidation n°394, l'autorisation a été accordée de clore les travaux de liquidation en raison de l'absence de nécessité, et ordonner le liquidateur, Ahmed Chafi, de publier la décision de clôture dans le Journal officiel et d'en informer les parties, et de mettre fin à tous les travaux de liquidation judiciaire, tels que le dépôt du dossier au trésor du tribunal.

2026402763VEPA2

Ouverture de la procédure du règlement judiciaire

Société PELLET AND PALLET INDUSTRY S.A

IU : 1432221 W

Siège social : Zone Industrielle Zriba 4, lot 1, Hammam Zriba, Zaghuan

Par décision du Tribunal de première instance de Zaghuan en date du 21 juillet 2026, il a été décidé ce qui suit :

1- L'ouverture de la procédure de redressement judiciaire au profit de la société et fixation de la date de cessation des paiements à compter du 29 octobre 2024 ;

2- L'ouverture de la période d'observation pour une période n'excédant pas neuf (9) mois,

prorogeable une seule fois pour une période ne dépassant pas trois (3) mois;

3- La désignation de Monsieur Souheil Fitouri en qualité d'administrateur judiciaire, chargé de procéder à l'inventaire des biens de la société, d'examiner sa situation économique et financière, d'établir la liste des créanciers et de leurs créances, ainsi que d'étudier le plan de redressement présenté par le représentant légal;

4- La suspension de tout acte visant le recouvrement d'une créance antérieure à la date d'ouverture de la procédure du règlement judiciaire, la cession de ses biens meubles ou immeubles ou la constitution d'hypothèques immobilières sans l'autorisation du juge ;

5- La suspension des actes d'exécution et délais de déchéance ainsi que la suspension des procédures de saisie portant sur les avoirs financiers de l'entreprise;

Les créanciers de la société sont invités à déposer et inscrire- leurs créances avec tous les documents justificatifs auprès du bureau de l'administrateur judiciaire sis au 92, Rue 8600 la Charguia 1 Tunis 2035 - Tél. : (+216) 23555551 dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2026402764VEPA2

Nomination d'un liquidateur pour les biens communs

Par ordonnance sur requête n°16037 rendue par le tribunal de première instance de Nabeul le 01/06/2026, la nomination de Mme Imen Sdiri, situé au 44, rue de la Liberté, 4ème étage, bureau n°404, entant que liquidateur des biens communs entre Mme SOUAD MHADHBI, titulaire de la carte d'identité nationale n°05575610 délivrée à Tunis le 28/02/2025 et son ex-mari, Mr TAREK BESBES, décédé le 19/03/2022 afin de procéder à l'établissement d'un inventaire des biens communs et des dettes y afférentes.

Tout créancier de l'une ou l'autre partie est tenu de produire les justificatifs de ses créances au cabinet du liquidateur, directement ou par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai de 30 jours à compter de la date de publication de cet avis.

2026402770VEPA2

NOMINATION D'UN LIQUIDATEUR SUR

"Parti Al-Nour pour la démocratie et le développement"

Siège social : 08 Rue Cloud Bernier 1002 Tunis

En vertu du jugement rendu par le Tribunal de Première Instance de Tunis le 13/02/2025, il a été déclaré en premier ressort la dissolution du parti démocratique et de développement Al-Nour et la nomination de Mme KHALFI SIHEM liquidateur et Mme Manai Meriem juge commissaire.

2026402771VEPA2

Décision de nomination d'un liquidateur

En vertu de la décision n°2980 délivrée le 05/06/2026 émanant du président du tribunal de première instance de Bizerte, Maître Gana Meriam a été nommé liquidateur l'héritage du feu Hsan Dhaouadi, pour la diriger en l'intérêt des associés et préparer un projet de partage sous la supervision du juge de liquidation Mme Intissar Affouri.

Il appartient aux tiers et au public de présenter leurs correspondances par lettre recommandée à l'adresse suivante B.P 450 Bardo 2000 Tunis.

2026402779VEPA2

CONVOICATIONS

Sociétés anonymes

CONVOCAION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

BAKOMOTORS

SA AU CAPITAL DE 898 335 DINARS

SIEGE SOCIAL : RUE DE BEJA, ZONE INDUSTRIELLE MGHIRA II, FOUCHANA, BEN AROUS - TUNISIE

IDENTIFIANT UNIQUE : 1732469P

Messieurs les actionnaires de la Société «BAKOMOTORS», société anonyme de droit tunisien, au capital social de 898 335 Dinars Tunisiens, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 10 septembre 2026 à quinze heures (15H) au siège social sis à la Zone Industrielle Mghira II, rue de Béja, Fouchana, Ben Arous - Tunisie; pour statuer à l'ordre du jour suivant :

- 1- Ratification du mode et des délais de convocation;
- 2- Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2025 ;
- 3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2025 ;
- 4- Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2025 ;
- 5- Approbation des conventions réglementées relatives à l'exercice 2025 ;
- 6- Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2025 ;
- 7- Allocation des Jetons de présence ;
- 8- Pouvoirs pour formalités.

2026R02299SANB3

CONVOCAION A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

BAKOMOTORS

SA AU CAPITAL DE 898 335 DINARS

SIEGE SOCIAL : RUE DE BEJA, ZONE INDUSTRIELLE MGHIRA II, FOUCHANA, BEN AROUS - TUNISIE

IDENTIFIANT UNIQUE : 1732469P

Messieurs les actionnaires de la Société «BAKOMOTORS», société anonyme de droit tunisien, au capital

social de 898 335 Dinars Tunisiens, sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le 10 septembre 2026 à seize heures (16H) au siège social sis à la Zone Industrielle Mghira II, rue de Béja, Fouchana, Ben Arous - Tunisie; pour statuer à l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et du délai de convocation;
2. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial du commissaire aux comptes de la Société relatifs à la suppression du droit préférentiel de souscription ;
3. Augmentation réservée du capital social de la Société;
4. Modification de l'article 6 des statuts de la Société;
5. Délégation de pouvoirs;
6. Pouvoirs pour formalités.

2026R02300SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire 2022

GOLDENCIN SA

Société Anonyme

Au capital de 413.000 dinars

Siège social : Avenue Hédi Chaker, 7100 Le Kef

RC : B11175852016

MF : 14739841L/A/M/000

Chers actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous convoquer à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société GOLDENCIN SA, qui se tiendra le 24 août 2026 à 10h30, au bureau de la Société sis à la Résidence Mabrouka II, Bloc C4-3, Nouvelle Médina III, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Constatation de la régularité de la convocation et de la feuille de présence;
2. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
3. Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice 2022 ;

4. Discussion et approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
5. Affectation du résultat de l'exercice 2022 ;
6. Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2022 ;
7. Fixation des jetons de présence des administrateurs;
8. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales;
9. Questions diverses.

Les documents destinés à l'Assemblée seront tenus à votre disposition dans les conditions légales.

2026R02306SANB3

CONVOCATION

TUNISIAN PACKAGING SERVICE «T.P.S»

S.A au capital de 451160 DT

Identifiant unique : 0005644E

Siège social : Bir El Kassaa, Route de Naassen, km 7, Ben arous

Les actionnaires de la TUNISIAN PACKAGING SERVICE sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mardi 15 septembre 2026 à 10 heures au siège de la société sis à Bir El Kassaa, route de Naassen, km 7, Ben arous à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

Approbation de la gestion de la société T.P.S et du groupe T.P.S pour l'exercice 2025 après lecture des rapports du conseil d'administration;

- Approbation des états financiers individuels et des états financiers consolidés de l'exercice 2025 après lecture des rapports du commissaire aux comptes;
- Approbation des conventions réglementées;
- Affectation du résultat de l'exercice 2025 ;
- Quitus aux administrateurs;
- Allocation des jetons de présence au titre de l'exercice 2025 ;

- Nomination d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2026-2027 et 2028 ;
- Questions diverses;
- Pouvoirs pour formalités.

Les documents relatifs à cette assemblée sont à la disposition des actionnaires au siège de la société.

2026R02310SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire

Palm Beach Tozeur SA

1295292V

02, Rue Ali Bach Hamba - Tunis

Les actionnaires de la société sont priés d'assister aux réunions de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire qui auront lieu en assemblée tenante le Mercredi 26 Août 2026 à 10h et 11h respectivement, à Cité les pins, résidence LAKE TOWER, 3ème étage, bureau 3.1, LAC2, A l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivants :

AGO :

1. Approbation de la date de tenue de la présente Assemblée
2. Lecture et Approbation du rapport d'activité établi par le conseil d'administration relatif à l'exercice 2025 ;
3. Lecture et Approbation du rapport du commissaire aux comptes sur les opérations réalisées au cours de l'exercice 2025 ;
4. Lecture et Approbation des états financiers à l'exercice 2025 ;
5. Affectation des résultats de l'exercice et 2025 ;
6. Approbation des conventions réglementées prévus par l'article 200 du code de sociétés commerciales;
7. Quitus aux Président Directeur Général et aux administrateurs ;
8. Fixation des jetons de présence ;
9. Questions Diverses ;
10. Pouvoirs pour formalités.

AGE :

1. Continuité d'exploitation;
2. Questions Diverses ;
3. Pouvoirs pour formalités.

2026R02311SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

CONSORTIUM SAOUDIEN DE DEVELOPPEMENT

SOCIETE ANONYME

AU CAPITAL SOCIAL DE 6.000.000 DOLLARS AMERICAINS

SIEGE SOCIAL : MONTAZAH CARTHAGE AVENUE HAUTE VOLTA GAMMARTH SUPERIEUR LA MARSATUNIS

IDENTIFIANT UNIQUE : 0496605BN/M/000

Messieurs les actionnaires de la Société CONSORTIUM SAOUDIEN DE DEVELOPPEMENT sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 31 août 2026 à 15 heures au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et du délai de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire et valablement tenue,
2. Régularisation de la situation du capital social de la société,
3. Rectification du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 25 novembre 2021,
4. Pouvoirs pour formalités.

2026R02316SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

CONSORTIUM SAOUDIEN DE DEVELOPPEMENT

SOCIETE ANONYME

AU CAPITAL SOCIAL DE 6.000.000 DOLLARS AMERICAINS

SIEGE SOCIAL : MONTAZAH CARTHAGE AVENUE HAUTE VOLTA GAMMARTH SUPERIEUR LA MARSATUNIS

IDENTIFIANT UNIQUE : 0496605BN/M/000

Messieurs les actionnaires de la Société CONSORTIUM SAOUDIEN

DE DEVELOPPEMENT sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 31 août 2026 à 14 heures au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et du délai de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire et valablement tenue,
 2. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025,
 3. Lecture du rapport général du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2025 et approbation des états financiers clos le 31 décembre 2025,
 4. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales,
 5. Quitus aux administrateurs,
 6. Affectation des résultats de l'exercice 2025,
 7. Lecture du rapport général du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2025 et approbation des états financiers consolidés de la société pour l'exercice 2025,
 8. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes,
 9. Prise d'acte du décès d'un membre du conseil d'administration,
 10. Pouvoirs pour formalités.
- 2026R02317SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE MONTAZAH COTES DE CARTHAGE

SOCIETE ANONYME

AU CAPITAL SOCIAL DE 30.600.000 DINARS

SIEGE SOCIAL : MONTAZAH CARTHAGE CENTRE DU VILLAGE IMM CRUE HAUTE VOLTA, GAMMARTH SUPERIEUR LA MARSA - TUNIS

IDENTIFIANT UNIQUE : 0496837R/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la Société MONTAZAH COTES DE

CARTHAGE sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 31 août 2026 à 13 heures au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et du délai de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire et valablement tenue,
 2. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025,
 3. Lecture du rapport général du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2025 et approbation des états financiers clos le 31 décembre 2025,
 4. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales,
 5. Quitus aux administrateurs,
 6. Affectation des résultats de l'exercice 2025,
 7. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes,
 8. Prise d'acte du décès d'un membre du conseil d'administration,
 9. Pouvoirs pour formalités.
- 2026R02318SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 28/08/2026

«Société Premium Holding»

Société anonyme ne faisant pas appel public à l'épargne

Capital social : 92.011.000 dinars

Identifiant unique : 1601819P

Siège social : BP ; 38 zone industrielle Kalâa Kébira Sousse 4060

Messieurs et Mesdames les actionnaires de la société «Premium Holding», sont invités à assister aux travaux de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 28 Août 2026 à 10h00 au siège social de la société sis à la ZI Kalaa Kébira - 4060, Sousse, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des états financiers et au rapport de l'activité de l'année 2025.

- Approbation des états financiers consolidés et au rapport de l'activité au groupe de l'année 2025

- Affectation au résultat.

- Jetons de présence.

- Quitus pour les administrateurs.

- Renouvellement au mandat d'un commissaire aux comptes

- Questions Diverses

- Pouvoirs pour formalités.

Cet avis constitue une convocation personnelle à tous les actionnaires de la société «Premium Holding».

Les actionnaires pourront assister personnellement aux travaux de l'assemblée générale sur simple justification de leurs identités (carte d'identité nationale) ou se faire représenter par un mandataire, moyennant un mandat spécial revêtu de leurs signatures.

2026S01058SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE TUNISIAN CONTINENTAL HOTELS «TUCOTELS»

S.A AU CAPITAL DE 3 700 100 D

SIEGE SOCIAL : 99, AVENUE DES NATIONS UNIES - 8050 HAMMAMET

IDENTIFIANT UNIQUE : 0009439 T/A/M/000

Les actionnaires de la SOCIETE TUNISIAN CONTINENTAL HOTELS "TUCOTELS" sont invités à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 28 août 2026 à 10 heures au siège social afin de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant :

1- Entériner le retard enregistré dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur l'exercice 2025.

2- Examen et approbation, s'il y a lieu, du rapport du conseil d'administration sur la gestion de la société au cours de l'exercice 2025.

3- Lecture des rapports des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2025.

4- Examen et approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2025.

5- Affectation du résultat de l'exercice 2025.

6- Quitus aux administrateurs.

7- Questions diverses.

8- Pouvoirs pour les formalités.

2026402757SANB3

CONVOCATION AGO DU 27 AOUT 2026

SBA TUNISIE

SOCIETE ANONYME

AU CAPITAL DE 1 504 990 DINARS

SIEGE SOCIAL : Rue du Lac de Huron, Résidence La Couverture, 1er étage 1053 - Les Berges du Lac - Tunis, TUNISIE

M.F : 1382628 M/A/M/000

Mesdames et Messieurs les actionnaires de SBA Tunisie sont priés d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 27/08/2026 à 10h00 au siège social de la société - Résidence La Couverture, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination du Commissaire aux Comptes de la société pour les exercices 2024, 2025 et 2026

- Pouvoirs au porteur pour l'accomplissement des formalités.

2026402775SANB3

Autres sociétés

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE 2025

SOCIETE MUTUELLE DE BASE DE SERVICE AGRICOLE NOUR

Forme juridique : Société Mutuelle de Base de Service Agricole

MF : 1545259 L/N/M/000

RC : C04257952017

Tél : 28007778

La Société Mutuelle de Base de Service Agricole Nour annonce la

tenue de son assemblée générale et ce le 03 Septembre 2026 à 10h00 au sein de la société SMBSA NOUR BIZERTE Menzel ISMEEL Beni Nafee Bizerte Sud.

L'ordre du jour postera sur :

1. Présentation du rapport moral de la Société Mutuelle de Base de Services Agricoles Nour et les approuver;

2. Présentation des rapports financiers du commissaire aux comptes pour l'année 2025 et les approuver;

3. Décharges des membres du conseil d'administration et les approuver.

4. Renouvellement de tiers du membre du conseil d'administration.

Remarque :

Les rapports financiers peuvent être consultés à partir du 20 Août 2026 au sein de la société mutuelle de base de services agricoles Nour.

2026R02307SODB3

Convocation à l'assemblée générale pour sa deuxième convocation

Société Mutuelle de Service Maritime «Essallem» sayada

Capital : 5800 dinars

M.FISCAL : 4456 Y/N/3/00

M.CNSS : 76509-73

Le président de la société mutuelle de service maritime «Essallem» Sayada porte à la connaissance de tous les adhérents que l'assemblée générale ordinaire des exercices 2020-2021-2022 aura lieu le jeudi 6 août 2026 à dix heures de matin au local maison de culture à sayada afin de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

- Lecture des rapports moral et financier relatifs aux exercices 2020-2021-2022

- Lecture des rapports de commissaire aux comptes relatif aux exercices 2020-2021-2022

- Ouverture des débats.

- Présentation des comptes des exercices 2020-2021-2022 pour approbation.

- Décharge aux gestionnaires.

- Admission de nouveaux adhérents.

- Renouvellement des membres du conseil d'administration.

- Nomination d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2024-2025-2026

L'adhérent empêché peut donner un mandat certifié pour le représenter à l'assemblée générale.

L'adhérent ne peut représenter plus que deux adhérents.

2026S01065SODB3

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

Avis au public

Le public est informé que Mme NAZIHA 3ISSAOUI a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat de Kairouan sous le n°9819 en date du 10 JUIN 2026 en vue d'obtenir une autorisation d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie dont l'activité consiste en une huilerie sise à BIR WASSFEN CHRARDA du Gouvernorat de Kairouan a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat, conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges de la délégation de BOUHAJLA.

Toutes les réclamations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement seront reçues par le délégué de BOUHAJLA ou le Gouverneur de Kairouan dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

DIVERS

Avis au public

Perte de titre de propriété

Il est porté à la connaissance du public que M Najwa Aloulou a perdu son titre de propriété N°139437 Sfax sis à Khazanet délégation de Sfax sud et elle veut extraire une copie tenant lieu et place de l'original par l'intermédiaire du notaire Chahir Hachicha et chaque offesant doit se manifester dans un délai de 30 jours à son bureau sis à la rue des notaires Sfax.

2026X01103DIVD2

AVIS

Mme Faiza bent Hédi Rbai annonce qu'elle possède le 17 parts d'un

logement sis à la Rue Abdelkader Sfax médina par achat enregistré 17 mars 2010 n°156 rédigé par le notaire Sadok Kammoun et son collègue et par héritage, son titre de propriété a disparu

Et elle désire de faire délivrer une deuxième copie originale.

Tout contestant devra s'adresser au bureau du Notaire Salah Feki rue Mallek Sfax dans un délai de 1 mois.

2026X01106DIVD2

Perte de titre de propriété

Monsieur Belgacem ben Romdane Mertah titulaire de la CIN 05745859 annonce avoir perdu le titre de propriété n°08/65622 du terrain objet de titre immobilière; n°14585 Médenine situé à ZARZIS gouvernorat de Médenine; une

attestation de perte numéro 777 du 16 avril 2025 lui a été délivrée par le poste de la garde nationale de Zarzis.
2026402767DIVD2

Perte de titre de propriété

Madame Fatma Ben Salem Ben Mohamed Sfar informe le public de la perte du titre foncier n°10033/03, relatif au titre foncier n°16276 Mahdia, concernant un bien immobilier dénommé «Ardh El Ataa», consistant en une parcelle de terrain agricole.

Cette perte est constatée par le certificat de perte n°286 en date du 19/06/2026, délivré par la Direction régionale de la Sûreté nationale de Mahdia.

Le présent avis a été publié dans le journal Echourouk en date du 26 Avril 2026.

2026402768DIVD2